

## Edito du journal du mois de septembre 2005

### PA 2011 en consultation

## Le projet du Conseil fédéral est inacceptable

PA 2011 vient d'être mis en consultation pour un période de trois mois par le Conseil fédéral. On en connaissait déjà depuis le début de l'année les grandes orientations et le cadre budgétaire proposé pour les années 2008-2011. En conséquence, personne ne sera surpris par le renforcement du discours presque obsessionnel en faveur d'une plus grande compétitivité et d'une restructuration accélérée de l'agriculture. Bien sûr, la multitude des critères à prendre en considération dans chaque révision de la politique agricole du pays est telle que l'exercice prend de plus en plus l'allure d'un numéro d'équilibrisme extrêmement compliqué, où chaque mesure semble être le résultat d'un savant dosage de compromis, de marchandage, de pesée d'intérêts entre les régions, les modes de production, les orientations sectorielles.

Mais il ne faut pas s'y tromper: le paquet cadeau contient une nouvelle fois des armes de destruction massive, qu'il va falloir examiner de près et désamorcer. Le Conseil fédéral propose ni plus ni moins de relever à 1,25 UMOS (Unité de main d'œuvre standard), le plancher qui permet à une exploitation d'être reconnue comme entreprise agricole. Ce serait la nouvelle limite inférieure qui donnerait droit aux exploitations de faire appel aux aides à l'investissement et aux aides en cas de difficultés économiques. Ce serait aussi la nouvelle limite inférieure qui s'appliquerait pour la transmission des exploitations à leur valeur de rendement dans le cadre du droit foncier rural.

Le relèvement de la limite relative à la définition d'une entreprise agricole avait déjà été refusé lors de la consultation de PA 2007. Le Conseil fédéral revient à la charge, et donne même des précisions: Il n'y aurait ainsi plus que 31853 exploitations qui continueraient d'être considérées comme entreprises agricoles, sur les 64000 que compte le pays. Invraisemblable!

### **Perverse, contreproductive et injuste...**

La mesure prônée par le Conseil fédéral est à la fois particulièrement perverse, contreproductive et injuste. Elle est tout d'abord perverse, car elle introduit ou plutôt elle renforce artificiellement par le biais du droit foncier rural une discrimination au détriment de la moitié des exploitations du pays, quelle que soit par ailleurs leur rentabilité réelle ou les prestations d'intérêt public qu'elles remplissent.

Elle est contreproductive, car toutes les exploitations qui ne pourraient plus être remises à la valeur de rendement devraient en conséquence être reprises aux valeurs vénales du marché, à des coûts beaucoup plus élevés que précédemment. La contradiction est flagrante avec tous les beaux discours et les promesses creuses de baisse des coûts de production dont on nous rabâche volontiers les oreilles depuis pas mal d'années. Elle est enfin particulièrement injuste, dans la mesure où elle aggrave de manière arbitraire l'inégalité de traitement entre collègues paysans, en les plaçant dans deux catégories aux droits totalement différents, une situation qui pourrait fort bien être attaquée devant les tribunaux, au risque de remettre en cause l'ensemble du droit foncier lui-même. La discrimination prônée vis à vis de 50 % des exploitations du pays est tout simplement intolérable.

Uniterre demande depuis longtemps que l'on sorte enfin de cette logique aberrante de restructuration forcée, qui n'est possible qu'en sapant systématiquement la valeur économique du travail paysan et de l'alimentation. Nous sommes intervenus à plusieurs reprises pour que le Conseil fédéral reconnaisse et corrige le déséquilibre des forces en présence, entre 65000 paysans et une petite poignée d'acheteurs en situation de plus en plus dominante sur les marchés. Nous reviendrons à la charge à l'occasion de cette procédure de consultation, en espérant aussi convaincre les collègues de ne pas se laisser abuser par l'illusion que leur salut passerait par l'élimination supplémentaire de 50 % d'entre eux. Un vrai défi! Lorsque les paysans seront eux-mêmes convaincus qu'ils peuvent et doivent obtenir de meilleurs prix sur les marchés, et qu'il s'agit là du problème prioritaire à résoudre, l'objectif de réduction forcée du nombre de paysans de PA 2011 leur apparaîtra dans toute son absurdité.

*Uniterre*